

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2013 - Convocation du 20 juin 2013

Compte rendu affiché le 5 juillet 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. VALETTE, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme MARMONIER par Mme GLATARD ; M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; Mme CHIGNARD par Mme LEBAHAR ; Mme DUMARD par Mme DEBORDE, Mme ARTETA par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Participation au Plan Déplacements Inter-Entreprises du Val de Saône

Au vu des enjeux de mobilité du territoire et de l'engagement du Val de Saône en faveur d'un développement durable, le Syndicat de communes du Territoire Saône Mont d'Or pilote un Plan de Déplacements Inter-Entreprises. Cette démarche s'inscrit dans la politique du Grand Lyon de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et conformément à la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises est un service proposé à tous les établissements publics ou privés du Val de Saône. À travers la mise en œuvre d'un plan d'actions et d'une offre de services, il vise à réduire la dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail en améliorant l'accessibilité des zones d'emploi par des solutions alternatives et pérennes (densification de la desserte en transports en commun, réseau d'arrêts de covoiturage spontané...) et en informant les salariés sur l'offre de transport existante.

Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises du Val de Saône propose ainsi une offre de services aux employeurs et aux salariés :

- diagnostic de transport (géolocalisation, part modale, bilan d'émissions liées aux déplacements)
- boîte à outils "Transport"
- animations et sensibilisation du personnel
- études individuelles de parcours
- permanences d'information
- expertise mobilité pour des projets municipaux (travaux d'aménagement)

À long terme, il doit contribuer à une évolution des comportements en matière de déplacement afin de réduire la circulation automobile et ainsi préserver la qualité du cadre de vie. Employeurs sur le territoire et membres du Syndicat de communes Saône Mont d'Or, les communes du Val de Saône ont un rôle d'exemplarité à jouer en matière de mobilité et s'engagent dans le plan de déplacements inter-entreprises du Val de Saône. La participation financière des établissements participant au PDIE du Val de Saône, définie par la délibération 2011-15 du conseil du syndicat de communes du 28 juin 2011, s'élève à 5,00 € HT par salarié. Par délibération modificative du conseil du syndicat de communes du 23 mai 2012, un plafond de cotisation a été fixé à 500 salariés afin de favoriser l'adhésion des plus gros employeurs du territoire. Par ailleurs, une cotisation minimum est définie à hauteur de 60 € pour tout établissement de moins de 12 salariés. La participation a été définie sur une base annuelle, l'appel à cotisation est effectué au cours du second semestre de l'année en cours. Afin de ne pas freiner l'adhésion d'un établissement en cours d'année, il est proposé que le montant de participation pour toute adhésion postérieure au 30 juin soit égal à 50 % de la cotisation annuelle. Pour la commune de Neuville, l'effectif est de 125 agents, ainsi le montant de la participation au PDIE pour 2013 s'élève à 747,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Plan de Déplacements Inter-entreprises du Val de Saône et le projet de convention,
- **APPROUVE la participation de la Commune de Neuville au Plan de Déplacements Inter-entreprises du Val-de-Saône,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat de communes Territoire Saône Mt d'Or,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 juin 2013

Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2013
 - Publication ou affichage le 02/07/2013
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2013
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

